

**ABONNEMENTS**  
**LES ABONNEMENTS**  
 partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
 et  
 se paient d'avance.  
**LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES**  
 Trois mois..... 5 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Un an..... 16 fr.  
**AUTRES DÉPARTEMENTS**  
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.  
 Envoyer avec la demande d'abonnement  
 en bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS  
 sont reçues au  
 Bureau du Journal  
 du Lot  
 et  
 se paient d'avance  
 Annonces... 25 c. la ligne  
 Réclames... 50 c.  
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8  
 M. Laffite et Co, place de la  
 Bourse 8, sont seuls chargés  
 à Paris de recevoir les annonces  
 pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

**Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.**

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

**Train de marchandises régulier :** { Départ de Cahors — 9 h. 30<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

**Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.**

**Cahors, le 29 Avril 1876**

On sait que la session d'avril des Conseils généraux est très courte. Déjà un certain nombre de ces assemblées départementales ont terminé leurs délibérations.

Dans la plupart des départements où le personnel administratif a été changé, les nouveaux préfets ont profité de l'occasion pour faire des déclarations de principes auxquelles tous les hommes modérés ne manqueront pas d'applaudir.

A Agen, par exemple, M. Félix Renault, qui a voté, comme membre de l'Assemblée Nationale, la Constitution du 25 février, a insisté sur la nécessité de se rallier autour de cette Constitution et du gouvernement de la République, pour mettre fin aux divisions dont le pays a tant souffert : « Je consacrerai tous mes efforts, a-t-il dit, à former dans le Lot-et-Garonne un parti constitutionnel et national sur lequel puisse s'appuyer le gouvernement du Président de la République. »

Le préfet de l'Ain, M. Huart, a été aussi explicite. Après avoir rappelé que la politique devrait rester étrangère aux travaux du conseil général, il a ajouté : « Il est cependant impossible de ne pas dire un mot du fait considérable accompli depuis votre dernière session, à savoir la mise en pratique des lois constitutionnelles. Je m'inspirerai du programme politique du 14 mars. Je me souviendrai que ce programme est tout entier de conciliation et d'apaisement. La meilleure politique à suivre pour un préfet est de faire de la bonne administration. »

Dans la Gironde, le discours du préfet s'est terminé par ces mots : « Elevé à une école où la loi est l'objet d'un respect profond, ce sera mon devoir d'en assurer l'observation ; et, par le mot loi, j'entends toutes les lois du pays, depuis les plus modestes, qui déterminent les droits des particuliers et des communes, jusqu'aux plus élevées qui ont organisé le gouvernement de la République et les pouvoirs de son illustre Président. » M. le duc Decazes, appelé à la présidence du conseil, a répondu au préfet dans les termes les plus constitutionnels. Il a parlé « de cette politique de prudence, de modération et de paix » pour laquelle le Président de la République n'a cessé de réclamer l'appui et le concours de tous les hommes de bonne volonté, « respectueux des lois et des institutions de leur pays. »

Dans notre département, nous n'avons qu'à féliciter notre nouveau préfet. Il comprend comme ses collègues, dont nous venons de parler,

la tâche de l'administration, et nous avons la conviction que la fermeté de son attitude répondra à la modération de son langage. On ne pouvait mieux commenter l'appel que M. le Maréchal-Président a toujours adressé aux hommes de bonne volonté. M. Porteu invite en effet les âmes patriotiques à subordonner leurs préférences à l'intérêt et à la grandeur de la France. Si par hasard quelques ennemis de nos institutions feignaient de croire que cette invitation les concerne, M. Porteu n'oublierait pas la maxime du fabuliste :

Laissez leur prendre un pied chez vous,  
 Ils en auront bientôt pris quatre.

**On lit dans le Journal de Paris :**

Un journal bonapartiste, qui a mis depuis quelque temps un faux-nez républicain, vient de publier contre les princes d'Orléans un inqualifiable article.

Pour en donner une idée, il nous suffit de dire que, foulant aux pieds le patriotisme en même temps que les convenances, l'article dont il s'agit tourne en ridicule la courageuse conduite de M. le prince de Joinville pendant la guerre de France.

Signaler de semblables indignités, c'est en faire justice.

Il était dit dans l'article en question qu'un Monsieur, dont le nom est parfaitement inconnu, réclamait aux princes d'Orléans une somme qui aurait été prêtée à leur aïeul en 1788. Voyez-vous ce Monsieur exhumant une créance en 1876, au bout de 88 ans !... Ce thème suffisait tout naturellement à une feuille bonapartiste. Il en est qui plus aisément encore font profession de mensonge. Comme ce parti de l'Empire doit se sentir acculé à la réprobation du pays, pour oser traduire sa haine impuissante par de semblables polémiques ! Après ça, il va avoir le prince Napoléon pour se relever dans la confiance publique. Ce noble prince sera nommé, en effet, député de la Corse sans opposition de la part de la famille.

**Correspondance**

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 27 avril.

Bien que la santé de M. Ricard se soit notablement améliorée, on ne croit pas que le ministre soit de retour à Paris avant les premiers jours du mois prochain. Le mouvement préfectoral et sous-préfectoral, préparé par le sous-secrétaire d'Etat, pourra subir, par suite, un nouvel ajournement.

Il revient de tous côtés, que le mouvement qui se fait au sujet de l'amnistie, et que le pétitionnement qui s'organise en faveur des propositions touchant cette matière, les réunions publiques ou privées qui ont lieu à ce sujet, inquiètent l'opinion publique en province.

On pense que l'opinion exagère peut-être l'importance et la portée de ce mouvement qui, en aucun cas, ne peut compromettre l'ordre, mais qu'il importe de tenir compte de ces symptômes et d'éviter qu'aucune fâcheuse impression ne vienne atténuer le mouvement d'idées qui, aux élections, s'est si nettement prononcé en faveur de la République. On assure que les préfets ont reçu la mission de protester très-énergiquement contre tous les vœux qui seraient formulés par les conseils généraux en faveur de l'amnistie. Les conseils généraux n'ayant pas à discuter de semblables matières qui sont d'un ordre essentiellement politique, leurs vœux seraient illégaux.

M. Alphonse Esquiros est toujours gravement malade.

La démission de M. Gontaut-Biron, annoncée en ce moment par la plupart des feuilles allemandes, est formellement démentie au ministère des affaires étrangères.

Il résulte des derniers avis de Vienne et de Rome que le choix des successeurs du comte d'Appony et de M. Nigra à Paris n'est pas encore arrêté.

Les nouvelles d'Orient sont toujours assez confuses. Il est certain, toutefois, que la Porte a renoncé, du moins provisoirement, par suite des démarches des puissances, à punir le Monténégro des continuelles violations de neutralité qu'il se permet depuis le début des événements. Les puissances ont assumé ainsi une véritable responsabilité vis-à-vis de la Porte et de l'Europe. Le veto imposé à la Turquie équivaut à une sorte d'engagement d'imposer elles-mêmes aux insurgés directs et autres un arrangement qui délivre l'Europe du danger de complications ultérieures. On dit que la Russie a pris la direction de cette nouvelle tentative diplomatique. Espérons qu'on réussira mieux cette fois que précédemment.

**Revue des Journaux**

Français.

Nous aimons peu à voir une cérémonie funèbre servir d'occasion ou de prétexte à une manifestation politique, même lorsque la personne à laquelle on rend les derniers devoirs est un homme d'Etat, un orateur ou un chef de parti. A plus forte raison trouvons-nous que toute préoccupation politique devrait être soigneusement, pieusement écartée des funérailles d'une femme ou d'un enfant. Cependant, il en est rarement ainsi quand l'enfant ou la femme qu'on mène à sa dernière demeure touche de près à quelque illustre maître du parti démocratique. C'est ainsi que les obsèques de M<sup>me</sup> Louis Blanc ont été transformées en une manifestation et faveur de la république et de l'amnistie.

Quelle a été l'importance de cette démonstration ? Assez faible, si l'on s'en rapporte au *Journal des Débats*, elle aurait été fort sérieuse si l'on en croit le *XIX<sup>e</sup> Siècle* ; car les reporters de M. About ont vu dans la rue de la Roquette et au Père-Lachaise « tout ce peuple républicain de Paris qui sait si grandement honorer ses morts... la même foule qui escortait à leur dernière demeure François-Victor Hugo, Ledru-Rollin, Egard Quinet. » Ce qui est certain, c'est que les journaux de tous les partis affirment que depuis la place

de la Bastille jusque dans l'intérieur du cimetière, le cortège a été salué à plusieurs reprises par des cris bien nourris de : Vive la République ! Vive l'Amnistie !

Nous aurons plus de respect pour cette tombe qui vient de se fermer que n'en ont eu les amis de M. Louis Blanc. Nous ne profiterons pas de cette cérémonie funèbre pour discuter l'amnistie. Nous ne pouvons cependant laisser passer sans protestation un mot que nous trouvons dans plusieurs journaux républicains, et qu'ils empruntent au discours de M. Victor Hugo. Celui-ci appelle M. Louis Blanc : *Cher proscrit*, et les feuilles amies commentent ce mot avec componction et parlent des douleurs du long exil subi par M. Louis Blanc. Nous regrettons que ce soit dans un tel moment qu'on nous oblige à le rappeler ; mais M. Louis Blanc n'a pas été une victime du coup d'Etat du 2 décembre. Il n'a pas été arrêté illégalement et transporté ou exilé sans jugement. S'il a quitté la France en fugitif, ce n'est pas en 1851, mais en 1848 ; il s'est sauvé afin d'échapper à la condamnation dont il était menacé par sa participation à l'insurrection du 15 mai, c'est-à-dire à la violation de la première Assemblée nommée par le suffrage universel. L'autorisation nécessaire pour diriger des poursuites contre lui, malgré son titre de représentant du peuple, avait été demandée à cette Assemblée républicaine par les ministres républicains du général Cavaignac, et accordée par 504 voix contre 252. Ce n'est pas une résistance à l'établissement de la dictature, mais sa participation à un attentat contre la République que M. Louis Blanc a expiée par vingt-deux ans d'exil. Il est donc parfaitement aujourd'hui dans son rôle en demandant l'amnistie pour les hommes qui ont dirigé une insurrection du même genre contre une autre Assemblée également issue du suffrage universel ; mais les hommes qui veulent amnistier les héros du 18 mars et le comité central ne sont peut-être pas tout à fait dans leur rôle en s'apitoyant sur l'exil de M. Louis Blanc.

Le récit de la triste cérémonie que publie le *Rappel* est des plus curieux. Il y est bien parfois question de M. Louis Blanc et de la femme, qu'il vient de perdre ; mais ils ne figurent que comme des personnages épisodiques dans cette narration lyrique dont le héros est M. Victor Hugo :

Sur tout le trajet, M. Victor Hugo a été l'objet de l'ovation que le peuple ne manque jamais de lui faire. Il était dans une voiture de deuil. Pendant quelque temps, la police a pu empêcher la foule de trop s'approcher des roues. Mais, à partir de la place de la Bastille, rien n'a pu retenir hommes et femmes de se presser à la portière, de serrer la main qui a écrit les *Châtiments* et *Quatre-Vingt-Treize*, de faire embrasser au grand poète les petits enfants.

Aucun autre journal ne parle de rien de semblable ; mais les rédacteurs du *Rappel* ont des yeux plus perçants et des oreilles plus fines que ceux des autres journalistes démocratiques quand il s'agit de voir une ovation décernée au maître, d'entendre des vivats poussés en son honneur. Quant à la petite réclame faite en passant aux livres du poète et du romancier, ce n'est certes pas l'éditeur de la nouvelle édition illustrée de *Quatre-*

vingt-treize, aujourd'hui en cours de publication, qui s'en plaindra.

Moniteur universel.

Les deux candidats qui ont triomphé dimanche dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris et à Saint-Denis, M. Cantagrel et M. Camille Sée, n'appartiennent pas à la nuance tempérée de ce républicanisme constitutionnel que nous croyons le meilleur pour donner aux institutions la solidité dont elles ont besoin, et à ce titre nous n'avons rien à revendiquer dans ce succès électoral, qui est bien loin d'être celui des opinions à la défense desquelles nous sommes attachés. Mais, si ce résultat ne prouve pas dans la population de ces deux circonscriptions électorales un abandon complet des doctrines qui ne sont pas les nôtres, il annonce du moins un retour vers des sentiments relativement plus modérés.

A Saint-Denis, le radicalisme intransigeant était représenté par le citoyen Bonnet-Duverdier, qui demandait la suppression de l'armée permanente, du budget des cultes, du Sénat, et l'on peut ajouter du pouvoir exécutif, qu'il s'appuyait sur la base en le déclarant renouvelable tous les mois. Or, ce candidat suppressionniste a été battu par M. Camille Sée, dont le républicanisme semble presque modéré et constitutionnel, comparé à celui de son concurrent.

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, le concurrent de M. Cantagrel, était l'ouvrier Habay, et s'il n'y avait qu'une différence de profession entre les deux concurrents, nous n'aurions pas lieu de préférer le succès de l'un à celui de l'autre, n'étant nullement persuadé qu'un radical-ouvrier soit plus dangereux qu'un radical-avocat ou ingénieur. Mais la candidature du citoyen Habay était surtout socialiste, c'est à ce titre qu'elle prétendait se recommander tout particulièrement aux électeurs, et s'est aussi à ce titre que son échec doit servir de palliatif au succès de M. Cantagrel.

En résumé, étant données les élections du 20 février, l'on aurait pu s'attendre à des élections plus marquées dans un sens de radicalisme extrême que celles qui ont eu lieu. Dans ces deux circonscriptions, le républicanisme constitutionnel n'avait pas, il est vrai, de candidats; mais l'on peut dire que la force des choses a rapproché les deux nouveaux élus d'une opinion à laquelle ils ont dû bien des voix qui ne leur ont été données que parce qu'ils détestaient encore plus le programme de leur concurrent qu'ils n'approuvaient le leur.

ORIENT.

Divers symptômes paraissent indiquer l'entrée prochaine de forces autrichiennes en Bosnie et en Herzégovine. On a signalé des mouvements de troupes en Autriche et en Hongrie; il a été parlé de vapeurs qui auraient été nolisés pour transporter ce mois-ci des troupes dans le sud de la Dalmatie; l'archiduc Albert fait à la frontière croate une tournée d'inspection qui peut avoir pour but de préparer et de régler l'occupation militaire des deux provinces insurgées. L'hypothèse d'une intervention autrichienne ayant acquis une certaine probabilité, il n'est pas hors de propos de rechercher quel pourrait en être le caractère, et comment elle se rattacherait à la politique suivie jusqu'ici.

Si l'occupation a lieu, elle ne sera certainement pas un acte isolé de l'Autriche. Elle aurait été décidée à l'avance par les puissances, et acceptée par le sultan, et la cour de Vienne serait l'exécutrice des volontés de l'Europe; c'est une intervention européenne qui serait exercée par les mains de l'Autriche-Hongrie. On doit remarquer que l'occupation ne serait autre chose qu'un développement, rendu nécessaire par les circonstances, de la politique inaugurée par la note Andrassy. Dans une dépêche explicative de cette note encore en projet, M. Andrassy disait en effet le 30 décembre dernier à M. de Buns, pour qu'il le répétait au comte de Derby, que le but poursuivi par les trois puissances du Nord était la pacification des provinces insurgées; et que pour atteindre ce but, il fallait « une manifestation émanant des provinces et constatant leur ferme résolution d'arrêter le mouvement qui menace d'entraîner l'Orient. » Cette manifestation devait prendre la forme « d'une injonction à l'adresse des gouvernements princiers et des sujets du sultan. » L'injonction a été faite, au nom de l'Europe, et elle n'a produit et ne semble devoir produire aucun résultat. La guerre, interrompue par l'hiver, a recommencé de plus belle.

Cette situation étant donnée, les puissances ont à choisir entre l'abandon de leurs idées de pacification, ce qui serait une reculade et un danger, et une exécution de leurs volontés, opérée en leur nom d'accord avec le sultan, par l'Autriche-Hongrie. Tout fait présumer que l'occupation par les forces autrichiennes ne rencontrerait aucune résistance, que la paix se rétablirait instantanément et que le Monténégro et la Serbie se tiendraient tranquilles. On pourrait alors rechercher à loisir les moyens d'établir une paix durable. Tels sont les motifs qui décideront peut-être les puissances à inviter l'Autriche-Hongrie à une intervention militaire à laquelle elle répugne très fort, parce qu'elle y voit un précédent fâcheux, et qu'il n'est pas possible d'assigner un terme précis à l'occupation.

La dépêche suivante est faite pour rassurer les esprits sur les dangers de la crise orientale :

Saint-Petersbourg, le 25 avril.

Le Journal officiel de l'empire russe publie une déclaration officielle tranquillisante, concernant les affaires d'Orient. Il dit que l'entente des grandes puissances est assurée dans le sens de la pacification, et que les difficultés occasionnées par les passions politiques et par les obstacles matériels ne peuvent triompher de la volonté de toute l'Europe.

La feuille russe ajoute que l'entente a encore été consolidée par la nouvelle du projet d'invasion du Monténégro par la Turquie, et que le gouvernement russe a invité aussitôt les cinq grandes puissances à donner à leurs représentants à Constantinople des instructions identiques, tendantes à engager la Sublime-Porte à n'accomplir aucun acte belliqueux.

Le Journal officiel de l'empire russe dit en outre que l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie ont déjà répondu à cette invitation, et qu'il y a tout lieu de croire que l'Angleterre agira dans le même sens.

On a reçu de Constantinople des nouvelles plus favorables. Le Sultan a chargé le ministre des affaires étrangères de démentir les bruits relatifs à une attaque dirigée contre le Monténégro et de déclarer que toutes les mesures militaires prises près de Scutari ont un caractère purement défensif.

Chronique religieuse

UNE PRISE D'HABIT.

Depuis trois ans à peu près le Carmel de Cahors vient d'ouvrir ses portes à une quatrième postulante. Cette jeune personne était exposée au grand air du monde, et craignant d'en ressentir les funestes émanations, elle est venue chercher un abri dans la solitude. C'est là que Dieu conduit une âme fidèle et qu'il lui parle au cœur, *ducum eam in solitudinem et loquar ad cor ejus*. Dans le monde on se fait une idée bien sombre du Carmel, et les personnes qui l'habitent peuvent dire comme St-Paul : Nous surabondons de joie, *superabundo gaudio*. Dans le monde on frémit à la pensée des mortifications qu'on pratique dans le Carmel et des privations imposées par les règlements; et les saintes filles qui vivent dans cette solitude disent encore avec St-Paul : Nous sommes au comble de la joie en pensant que nos mortifications, nos privations et nos souffrances n'ont aucune proportion avec la gloire que Dieu nous réserve dans le Ciel.

Nous souffrons et nous sommes au comble de la joie, *superabundo gaudio*.

Dans le Carmel on pense à la mort, on s'y prépare tous les jours, ou plutôt on y est toujours prêt à la recevoir. Les filles du Carmel disent comme leur sainte mère : *Aut pati, aut mori*, ou souffrir ou mourir.

Le temps qu'on passe au Carmel est employé aux travaux manuels, à la méditation des vérités saintes et à la prière. Les jours qu'on passe au Carmel sont des jours pleins, comme dit l'écriture : *dies pleni invenientur in eis*; heureuses donc, et mille fois heureuses les personnes qui ont la vocation de vivre dans cette solitude; on y vit dans une sainte allégresse. C'est ce qu'éprouva autrefois une fille de France qui illustra le Carmel par ses grandes vertus. Un prince étranger lui ayant fait une visite et lui témoignant son étonnement, elle lui dit : Et c'est ici qu'on dort plus tranquille qu'à Versailles.

La cérémonie a été présidée par notre vénéré Pontife assisté de ses vicaires généraux MM. Derrupé et Verdier. M. Gillot, professeur de morale et d'éloquence sacrée, a prononcé un beau discours analogue à la circonstance.

C. C.

A l'occasion du 300<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Vincent-de-Paul, une retraite est prêchée dans

la chapelle de l'hôpital par le vénérable père Charles, des Capucins.

Bien rarement, j'en suis convaincu, une assemblée de fidèles a eu l'occasion d'entendre une parole aussi belle, aussi entraînante que celle de ce saint religieux. Animé d'un grand amour pour ses semblables et puisant au ciel une chaleur extraordinaire, il sait se faire écouter par tous avec plaisir; il sait trouver le chemin des cœurs jusqu'à présent les plus rebelles aux enseignements divins, et faire naître dans les âmes la piété la plus ardente.

Le récit que nous pourrions faire de ses grandes leçons serait trop pâle; il ferait perdre à cette parole éclairée l'originalité et l'élan qui la caractérisent; il altérerait ce véritable génie et ce grand amour de Dieu qu'elle respire. S'aidant des saints évangiles ou de l'écriture sainte, il donne à ses beaux discours, assez de simplicité pour être compris de tous, assez de grandeur et d'élevation pour remuer les cœurs et leur faire admirer le Dieu de miséricorde.

Il sait toujours maintenir l'intérêt éveillé par de piquantes saillies, de magnifiques comparaisons ou des anecdotes dites avec verve et esprit.

Toutes les intelligences se saisissent avec facilité dans les considérations même les plus élevées, et, plus tard, le souvenir de cette belle retraite sera certainement, pour ceux qui ont le bonheur de l'entendre, une des pages les plus belles de leur vie.

A. C., malade de l'hôpital.

Chronique locale et méridionale.

La commission chargée de l'exécution du Monument à élever à la mémoire des soldats du Lot qui ont succombé dans la lutte contre l'Allemagne, a décidé, dans sa réunion du 25 avril courant :

1<sup>o</sup> Que la sous-commission d'architecture étudiera la question de savoir si le Monument ne pourrait pas être placé sur les terrains du champ de manœuvres, aux abords du boulevard;

2<sup>o</sup> Que la souscription sera ouverte à Cahors, dimanche prochain, dans les bureaux des journaux, dans les administrations, les maisons d'instruction, les cercles et les cafés;

3<sup>o</sup> Que les noms des souscripteurs seront publiés par les journaux et que les listes seront déposées dans le piédestal du Monument.

D'après les renseignements adressés à la commission, les quêtes à domicile organisées sur tous les points du département, promettent un résultat des plus fructueux. Le Conseil général a voulu aussi s'associer à l'exécution du Monument et, dans sa séance du 25 avril, il a décidé que le chiffre de la subvention à fournir par le département sera fixé à la session d'août.

SOUSCRIPTION DE LA COMMISSION.

- M. Porten, préfet du Lot, 200 fr.
- Mgr l'évêque de Cahors, 500 fr.
- MM. Duphénieux, préfet de la Vendée, ex-colonel des mobilisés, 200 fr. — Cangardel, maire de Cahors, 100 fr. — Andurand-Rolland, adjoint, 50 fr. — Dr Relhié, conseiller municipal, 50 fr. — Dr Caviolle, conseiller municipal, 40 fr. — Talou, avoué, conseiller municipal, 40 fr. — Combarieu, journaliste, conseiller municipal, 5 fr. — Suisse, architecte, conseiller municipal, 20 fr. — Causanet, chef de bataillon au 131<sup>e</sup> régiment territorial, 20 fr. — Colin, chef de bataillon au 131<sup>e</sup> régiment territorial, 10 fr. — Verdier, architecte, 25 fr. — Pinochet, architecte, 20 fr. — Ficat, architecte, 15 fr. — Calmon, sculpteur, 25 fr. — Guiraudies-Capdeville, ex-commandant des mobiles, 50 fr. — Pechverty, ex-commandant des mobiles, 20 fr. — Ducros, avoué, ex-commandant des mobilisés, 50 fr. — Dr Clary, ex-médecin-major des mobilisés, 40 fr. — Ausset, conducteur des ponts et chaussées, ex-capitaine de mobile, 20 fr. — Pouzergues, conducteur des ponts et chaussées, ex-officier de mobile, 20 fr. — Pouzergues, avocat, ex-officier de mobile, 30 fr. — Malbert, ex-officier de mobile, 30 fr.

Total de la souscription de la commission. 1,580 fr.

Par décision de Monseigneur, ont été nommés : Archiprêtre de la Cathédrale, M. le chanoine SOULIÉ; — chanoine, M. l'abbé CARAYOL, ancien supérieur du petit séminaire. Un décret du 20 avril a agréé ces nominations.

M. l'abbé COMBELLES, vicaire de Souillac, a été nommé curé de Léobard.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Planavergne, professeur de dessin au lycée de notre ville, lauréat de la dernière exposition artistique de Cahors, vient d'être nommé

membre adjoint et correspondant du Comité général de l'exposition artistique, qui doit avoir lieu à Rodez, à l'occasion du concours régional. Les personnes du Lot qui désireraient exposer, peuvent s'adresser d'ici au 5 mai, à M. Planavergne, qui leur fournira les renseignements nécessaires.

Une bonne nouvelle pour les familles de nos jeunes soldats :

La deuxième portion du contingent de la classe 1874 sera renvoyée dans ses foyers le 3 mai. Le désarmement commencera le 29 avril.

Un décret du président de la République vient d'élever le minimum des remises aux receveurs de l'enregistrement de 1,400 fr. à 1,600 fr. Cette mesure aura son effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante.

Nous apprenons que les fêtes de Jeanne d'Arc ont été renvoyées au 15 mai. M. le maréchal Mac-Mahon a promis d'assister au concours régional qui a lieu à cette époque, et même d'y passer deux jours.

Les fêtes de Jeanne d'Arc, concordant avec le concours, nous promettent un beau programme. Le conseil municipal d'Orléans et le conseil général du Loiret ont pris des mesures pour leur donner le plus grand éclat.

On lit dans le Messager du Midi :

Il existe à Montpellier une femme du nom de Virginie Brives, veuve Cauquil, qui trouve le moyen de se procurer dix mille livre de rente par an. Sous l'allégation mensongère que son frère est député et qu'elle a une grande autorité à la préfecture de l'Hérault pour faire exempter les jeunes conscrits, elle attire chez elle des gens de la campagne, leur fait verser entre ses mains des sommes considérables de douze à quinze cents francs qui sont destinés, dit-elle, à une caisse de secours pour les blessés, et leur promet que, dès ce moment, ils peuvent considérer leurs enfants comme ne faisant pas partie de l'armée.

Il arrive bien quelquefois que le jeune conscrit, à cause des infirmités qu'il peut avoir, est déclaré impropre au service, alors la veuve Cauquil se réjouit : c'est à elle qu'on doit attribuer ce succès.

Mais le plus souvent et presque toujours le conscrit étant déclaré propre au service, et la somme versée entre les mains de la veuve Cauquil n'ayant pas produit son effet, les parents des conscrits se transportent chez elle et la mettent en demeure de rendre l'argent. La veuve Cauquil se récrie : « Que les enfants partent, dans un délai de quinze jours, ils regagneront leurs pénates. » Elle gagne du temps et ne rend jamais l'argent.

Mais ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est que les paysans qui viennent la trouver l'accompagnent jusqu'à la préfecture, supposant que l'argent donné ne reste pas seulement quelques heures entre les mains de cette femme. La veuve Cauquil ne se déconcerte pas, elle entre dans la préfecture pendant qu'elle est attendue à la porte, y stationne quelque temps, arrivant avec un visage réjoui : « La chose est faite. » Hier, mardi, cette femme comparait devant le tribunal correctionnel de Montpellier, pour de nombreux faits d'escroquerie.

Le tribunal, tenant compte des nombreuses condamnations déjà subies par cette femme, a condamné la veuve Cauquil à huit ans de prison et six mille francs d'amende.

La Société d'assurances le Lot a tenu sa première réunion générale le 26 avril.

M. Chabert, président, au nom du conseil d'administration et M. Audoury, au nom de MM. les commissaires, ont lu des rapports intéressants qui témoignent du progrès réel de cette société naissante.

« Si nous étudions, dit dans son rapport M. le président, le portefeuille des autres compagnies et que pour donner plus de force à nos observations, nous prenions ces Compagnies non au début mais en pleine voie de prospérité, nous trouvons que dans une période de vingt-et-une années, de 1851 à 1872, ces compagnies ont réalisé en moyenne 170,482 fr. d'affaires nouvelles par département et par mois.

« Quels résultats le Lot peut-il opposer ? Les voici : Pendant les vingt-et-une années qu'a duré notre premier exercice, nous avons souscrit 288 polices représentant comme total de capitaux assurés une somme de 2,220,040 fr., soit une moyenne de 201,851 fr. 80 par mois. Nous pouvons donc envisager l'avenir avec une entière confiance. »

M. le président constate que tous les sinistres ont été soldés intégralement quoique leur chiffre ait dépassé de beaucoup celui des recettes, ce qui évidemment donne la preuve des garanties qu'offre la nouvelle Société par son traité avec la Garantie générale.

Que nos affaires augmentent, conclut le président, « que la Société encaisse assez de primes pour payer les sinistres sans avoir recours à la Garantie Générale, qu'il nous reste enfin un excédant, et vos cotisations se trouveront diminuées d'autant. C'est donc à une progression constante d'affaires que les efforts doivent tendre. »

Après la lecture du rapport de M. Andoury, on procède à la nomination de deux administrateurs, MM. Caviolle Du Moulin conseiller à la Préfecture, et Cayx notaire à Puy-l'Evêque ont été nommés à l'unanimité.

Incendie au Grand-Théâtre de Rouen.

Mardi, à huit heures du soir, le feu se déclara à Rouen, au Théâtre-des-Arts, vingt-cinq minutes avant l'heure fixée pour la représentation de Hamlet, et au moment où l'on allait ouvrir les portes au public. C'est le plus grand théâtre de la vieille cité. Il est situé entre les rues Grand-Pont à l'Est, de la Comédie à l'Ouest, et des Charettes au Nord. Il a été construit, en 1775, par huit sociétaires, sur le dessin de François Guérault, architecte de la ville de Rouen. La salle, restaurée en 1859, pouvait contenir plus de 2,000 personnes. Le théâtre présentait cette particularité qu'on y avait conservé le parterre debout, comme au temps de Molière. La façade était décorée d'un péristyle avec colonnes ioniques supportant un entablement sur lequel étaient sculptés le médaillon de Corneille et les figures de Melpomène et de Thalie. On y jouait le grand opéra et l'opéra-comique.

C'est un jet de gaz à la herse qui a mis le feu au rideau, puis aux frises et aux toiles. En moins de cinq minutes, la salle était pleine d'une fumée tellement épaisse qu'il était impossible de respirer. Les nombreuses personnes qui étaient occupées à revêtir leurs costumes pour prendre part à la représentation, se sont aussitôt dirigées vers les fenêtres pour demander du secours. Les habitants du quartier ont apporté des matelas au pied des murs du théâtre, et des femmes en costume de théâtre, des choristes à moitié nus, des soldats avec leurs cuissards s'y sont précipités de la hauteur d'un deuxième et d'un troisième étage.

Une habilleuse a aidé plusieurs femmes à sauter dans la rue ou à saisir les échelles qu'on leur tendait. On lui a ensuite jeté une corde ; elle se l'est attachée autour du corps et s'est ensuite jetée dans la rue ; mais le choc, lorsqu'elle est arrivée à l'extrémité de la corde, a été si violent, que le lien s'est rompu. Cette infortunée a été précipitée sur le balcon du cercle du Baby-Club et de là elle a rebondi sur le sol. Quand on l'a relevée, elle avait la tête fendue et une cuisse brisée.

Les artistes chanteurs qui devaient interpréter Hamlet ont tous été sauvés. Leurs loges sont situées au premier étage. Un acteur M. Guillemot, est parvenu à sauver plusieurs femmes. Il a eu le bras et la cuisse cruellement brûlés. Mme du Preys est tombée dans le brasier en voulant se rendre auprès de son mari, qui était aux étages supérieurs.

D'une fenêtre de la rue des Charrettes on apercevait cinq cadavres ; c'étaient ceux des cinq petits pages qui paraissaient à la fin de la représentation.

A une autre fenêtre de la rue de la Comédie on a vu, spectacle horrible, pendant plus d'une heure, un malheureux que l'on croit être le régisseur des chœurs, M. Desmarest, à moitié couché sur la rampe et asphyxié par la fumée. Les flammes ont carbonisé la partie inférieure du corps, et le tronc est alors tombé dans la rue, aux pieds du directeur, M. Lemonnier qui a failli s'évanouir.

Des treize blessés transportés à l'Hôtel-Dieu, deux sont morts. Ces treize blessés se composent de huit soldats et de cinq choristes.

Les pompiers et les soldats ont rivalisé de courage et de dévouement. Les autorités civiles et militaires s'étaient rendues immédiatement sur le lieu du sinistre pour activer l'arrivée des secours et diriger les opérations de sauvetage.

L'incendie s'est communiqué rapidement aux maisons voisines et douze d'entre elles qui formaient pâté avec le théâtre ont été endommagées ou détruites.

Le vent emportait des flammèches à une grande distance, et on avait lieu de craindre que l'incendie ne se déclarât sur d'autres points de la ville.

Les pompiers et les soldats ont travaillé toute la nuit. Des chaînes avaient été organisées jusqu'à la Seine et une pompe à vapeur installée dans une rue voisine.

Le feu n'était pas encore complètement éteint mercredi matin à huit heures.

Nous recevons par dépêche les renseignements complémentaires qui suivent :

L'incendie a duré toute la nuit. Mercredi, à huit heures, on était à peine maître du feu, et au moment où nous mettions sous presse le foyer de l'incendie n'est pas encore éteint. Le feu a gagné rapidement toutes les maisons formant le pâté qui entoure le théâtre. Les dégâts sont considérables. On ne connaît point encore le chiffre exact des victimes civiles.

En ce qui concerne la troupe, on a transporté à l'hôpital le cadavre d'un soldat de 74<sup>e</sup> de ligne, et sept blessés, dont deux fort grièvement. En outre, les appels faits ce matin à la caserne constatent l'absence de quatre hommes, que l'on suppose être actuellement ensevelis sous les décombres.

D'autre part, on porte jusqu'ici à trois le chiffre des morts civils, de sorte que la catastrophe du Théâtre des Arts aurait coûté la vie à huit personnes. Le 74<sup>e</sup> de ligne a été durement éprouvé ; il ne paraît point jusqu'ici y avoir de malheur à déplorer dans les autres corps de la garnison. Les troupes ont fait preuve du plus grand dévouement, et le 74<sup>e</sup> de ligne va être, nous affirme-t-on, porté à l'ordre du jour de l'armée.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 29 avril 1876.

Naissances.

- Lambert, Antonin Eugène, rue Nationale.
Arènes, Antoine-François, boulevard Nord.
Jauberty, Jeanne-Euphrasie, rue Fargas.
Marin, Léon, rue Ste-Catherine.
Bosc, Marie, aux Vignals.
Théron, Eugène, boulevard Nord.
Herrewyn, Georges-Noël-Alfred, faub. Labarre.
Barreau, Charles-Guillaume, rue Brives.

Mariages.

- Lacombe, Julien et Delbrel, Annette.
Marty, Antoine et Reques, Julie.
Tremolières, Augustin et Roux, Marie.

Décès.

- Tulet, Pierre, cultiv., 76 ans, faub. St-Georges.
Garrigou, Maria, 17 jours, faubourg Labarre.
Carrié, Madeleine, 81 ans, faubourg Cabessut.
Delpont, René, 20 jours, faubourg St-Georges.
Alazard, Marie, 49 mois, rue Clément-Marot.

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

Table with 3 columns: JOURS, FETES, FOIRES. Rows include Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi with corresponding dates and locations like Cahors, St-Sulpice, Dégagnac.

Lunaisons du mois de Mai.
P. L. .... le 8, à 10 h. 2 du matin.
D. Q. .... le 16, à 1 h. 36 du soir.
N. L. .... le 23, à 3 h. 34 du soir.
P. Q. .... le 30, à 5 h. 58 du matin.
Les jours croissent de 1 h. 18 m.

Pour la chronique locale, A. Layton.

LA GELÉE.

La Gazette de France publie la lettre suivante :

Les Angles, 20 avril 1876.

Mon cher ami,

Je cède à un désir exprimé par bon nombre de mes compatriotes et de mes voisins de campagne, en vous adressant ce bulletin, qui restera, quoi que je fasse, fort au-dessous de l'effroyable réalité. Les journaux — les nôtres surtout — manqueraient à leur devoir si, pour donner plus de place à une politique écœurante dans sa radicale uniformité, ils traitaient légèrement ou passaient sous silence l'affreux désastre qui vient de ruiner la vallée du Rhône, le Languedoc, la Provence, et probablement d'autres pays. La gelée blanche survenue dans la nuit du 13 au 14 avril — du jeudi au ven-

dredi-saint, — n'a pas eu les épisodes tragiques des grandes inondations ; bêtes et gens n'ont pas été en péril ; mais les ravages en sont peut-être plus funestes ; les inondations ne détruisent qu'une récolte, et souvent fertilisent les terres qu'elles submergent. En quelques heures la gelée blanche, a brûlé la feuille du mûrier, les vignes, les fruits, les légumes ; elle a tué aux trois quarts les blés, les orges, les avoines et les fourrages. Nos plaines, qui semblaient promettre une magnifique récolte, offrent un aspect sinistre ; tout ce qui était vivant a péri ; tout ce qui était vert est passé au bitume ; on dirait que nos arbres sortent d'une fournaise.

Les pertes sont immenses, incalculables, et, arrivant après deux ou trois ans de crise agricole et de détresse, elles sont écrasantes. Les éleveurs de vers à soie sont forcés de jeter ces pauvres petites bêtes, qu'ils ne peuvent plus nourrir. Nous n'aurons pas une pêche, pas une amande, pas un abricot, pas une poire, pas une grappe de raisin. On craint même que les arbres fruitiers et les mûriers ne meurent avant la fin de la saison ; pour le moment, ils ressemblent à des spectres qui portent leur propre deuil. Je ne rencontre que ménagères éplorées, cultivateurs mornes et moets, travailleurs dont le désespoir silencieux est plus expressif que toutes les plaintes. Il faut savoir à quelle intensité de souffrance était condamnée notre agriculture ; il faut avoir traversé les misères de l'hiver dernier, pour mesurer la portée de ce nouveau malheur. Songez que des localités considérables, Barbenaine, Château-Renaud, Saint-Rémy, Cavallon, etc., n'ont presque plus pour revenu que la vente des fruits, des primeurs et du jardinage ! Songez que, depuis l'anéantissement de nos garances, les métiers de soie faisaient vivre, sur nos bords du Rhône, des familles entières, et que, si la soie manque, ces métiers vont tomber ! Songez enfin que tous les fermiers en retard comptaient sur cette année pour se libérer ! Ils n'étaient qu'endettés ; les voilà insolvables. Quant aux propriétaires, je n'en parle pas. En présence de pareilles calamités, on aurait honte de penser à ce qu'on perd. Il n'y a plus d'excusable que l'égoïsme à cent mille.

Voilà les faits, mon cher ami. Ils vous seraient, au besoin, attestés par cinq ou six départements. Si je vous en informe, si je vous demande l'insertion de cette lettre, ce n'est ni pour faire du mélodrame, ni pour pousser au noir une situation déjà bien sombre, ni pour abuser de mes droits au pessimisme, ni pour invoquer en faveur des victimes du fléau cette charité publique et privée qui n'a en que trop d'occasions de s'épuiser. Non ! c'est parce que de telles catastrophes ne doivent pas passer inaperçues ; parce qu'il convient d'appeler sur ces épouvantables détails l'attention du gouvernement, parce qu'il serait trop commode à nos vainqueurs, à nos seigneurs et maîtres, de détourner leurs regards de ces navrants spectacles en montant au Capitole ; c'est aussi pour que l'on sache sur quel tas de paille — si toutefois il nous reste encore de la paille ! — nous trouverait une aggravation d'impôts.

Je suis, mon cher, votre tout dévoué,

A. DE PONTMARTIN.

Dernières nouvelles

Versailles, 28 avril, soir.

Il paraît que la Porte a résolu, malgré les avis des puissances, de tenter un nouvel effort pour ravitaliser Niskik. On se préoccupe dans les cercles diplomatiques, des conséquences que peut avoir cette détermination qui, soit qu'elle aboutisse à un succès ou à un revers pour les Turcs, peut rendre plus difficile l'œuvre de pacification.

Le maréchal de Mac-Mahon a décliné l'invitation, que lui avait adressée la municipalité de Bordeaux, afin qu'il allât assister au concours agricole qui doit avoir lieu le 20 mai.

M. le duc Decazes est rentré ce matin à Paris et a repris la direction de son ministère.

Les conseils généraux terminent leurs sessions dans le plus grand calme et témoignent d'une entière modération.

L'attitude soit des préfets nouvellement nommés, soit des préfets qui ont été envoyés dans des départements nouveaux pour eux, a

été nettement républicain. Cette attitude paraît avoir produit bon effet sur la plupart des assemblées départementales.

Le Conseil général de la Corse s'est séparé, hier, sans avoir pu se constituer.

Le Conseil général de l'Ain a clos sa session. Son président, M. Germain, a prononcé un discours dans lequel il a convié le préfet à s'inspirer des sentiments du président de la République et du ministère de l'Intérieur et à confier, dans le plus bref délai, la direction des municipalités à des magistrats pris parmi les membres des conseils municipaux.

Le maire et les adjoints de Bourg sont démissionnaires.

Des souscriptions ont été ouvertes à Rouen en faveur des victimes de l'incendie. Le ministre de l'Intérieur a envoyé d'urgence un premier secours de 5,000 francs.

On télégraphie d'Alger, le 27, avril qu'une insurrection des Bonajals a été provoquée par des excitations. Les insurgés demandent la révocation d'un caïd. De nombreux Mozabites auraient quitté l'Algérie pour rejoindre les insurgés.

Isnard, l'assassin du directeur de la Compagnie d'assurances la Nationale, a été condamné hier par la cour d'assises de la Seine à la réclusion perpétuelle.

Bourse de Paris

Paris, 29 avril 1876.

Table with 2 columns: Rente 3 p. % (67.10), 4 1/2 p. % (96.25), 5 p. % (106.40)

Un écrivain qu'il suffit de nommer, Francisque Sarcy, publie aujourd'hui chez Calmann Lévy (ancienne maison Michel Lévy frères) un livre qui produira une vive sensation. Dans cette œuvre émouvante ; l'auteur nous retrace l'existence douloureuse et la fin tragique d'un homme bien connu dans le monde des lettres. Autour du héros, ou plutôt de ce martyr que l'auteur nomme Etienne Moret, gravitent quelques personnages vigoureusement crayonnés que l'on reconnaîtra aisément. Ce nouveau volume est incontestablement appelé à obtenir un grand et légitime succès.

La Nouvelle Bibliothèque classique. Jouaust, éditeur. — A côté de la Collection des petits chefs-d'œuvre, qui se publie concurremment avec le Cabinet du bibliophile, la Petite Bibliothèque artistique, destinée aux amateurs d'ouvrages à gravures et à laquelle viendra bientôt se joindre la Bibliothèque fantaisiste, l'éditeur Jouaust vient de commencer la publication de la Nouvelle Bibliothèque classique, qui contiendra tout ce qui mérite véritablement d'être lu dans les écrits, du quinzième au dix-huitième siècle.

Les OEuvres de Régnier, Grandeur et Décadence des Romains, inaugurent cette nouvelle collection. Ce sont deux volumes qui, par l'élégance typographique, la beauté du papier, la correction et la fidélité du texte, méritent et obtiendront l'approbation des bibliophiles. Imprimés dans le format in-16 elzévirien, avec les caractères elzéviriens que M. Jouaust a fait graver spécialement pour ses éditions, les volumes qui composeront la Bibliothèque classique pourront prendre place sur les rayons des bibliophiles, à côté des collections dont nous parlions plus haut. La bibliothèque classique, par le prix peu élevé de ses volumes, sera véritablement la Bibliothèque Charpentier des bibliophiles.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 79<sup>e</sup> livraison. (29 avril 1876). Texte : Croisières à la côte d'Afrique, par M. le vice-amiral Fleuriot de Langle. (1868. Texte et dessins inédits.) — Dix-neuf dessins de A. de Bar, Th. Weber, Riou, D. Maillart et E. Ronjat.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 178<sup>e</sup> livraison (29 avril 1876). — TEXTE : La Bannière bleue, par Léon Cahun. — Une croisière autour du monde, par Belin de Launay. — Le bison, par E. Lesbazeilles. — Les deux bossus, par Mme de Wit. — Les perles d'Europe, par H. de la Blanchère. — La chaussée des géants, par E. Lesbazeilles. Dessins de Lix, Philippoteaux, Théron, etc.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences.

A. Brongniart. — Les changements de couleur des Caméléons, par E. Oustalet. — Les Fourmi-lions et leurs pièges, par Maurice Girard. — Institut météorologique des Pays-Bas, par E. Marcollé. — Explorateur électrique des plaies et Extracteur des projectiles de M. Trouvé, par le Dr Z. — Chroniques. — Bibliographie. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Un nouveau Filtre, par Ch. Bontemps.

ÉTUDE  
de M<sup>e</sup> DAMBERT, licencié en droit, avoué à  
Gourdon.

**VENTE  
DE BIENS DE MINEURS**

L'adjudication aura lieu devant maître CAYREL, notaire à Caniac, canton de Labastide-Murat, le VINGT-UN MAI mil huit cent soixante-seize, à une heure de l'après-midi.

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Gourdon, en date du vingt-neuf février mil huit cent soixante-seize, enregistré, à la requête, poursuites et diligences de Jean COLDEFY, cultivateur, demeurant à la Teulière, commune de Caniac, agissant en qualité de tuteur datif de Frédéric et Rosalie COLDEFY, enfants mineurs, provenus du mariage d'entre sieur Jean Coldefy et dame Marie Fénelon, ces derniers agissant en qualité d'héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de leur père, ayant constitué maître Dambert pour son avoué près le dit tribunal.

Eu présence ou après appel régulier de Baptiste ANDRIEU, cultivateur, demeurant au lieu de Lambrigou, dite commune de Caniac, pris en qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Coldefy;

Il sera, le vingt-et-un mai mil huit cent soixante-seize, jour de dimanche, une heure précise de l'après-midi, procédé, par le ministère et en l'étude de maître Cayrel, notaire à Caniac, à la mise aux enchères et adjudications publiques des immeubles suivants.

**DÉSIGNATION**

*des biens à vendre.*

1<sup>o</sup> Partie d'une pièce de terre portée sous le numéro 447 du plan cadastral de la commune de Caniac, section C, d'une contenance de treize ares, aujourd'hui convertie en pâtures et sol de moulin.

2<sup>o</sup> Un moulin à vent construit sur le sol ou pâtures qui vient d'être désigné.

Ces deux immeubles confrontent au levant avec Andrieu, au midi avec Pradelles, au couchant avec les mineurs Coldefy, au nord avec chemin public.

3<sup>o</sup> Une pièce de terre sise au lieu de Bonneaux-le-Bousquet, commune de Caniac, portée sous le numéro 451, section C du dit plan, d'une contenance de cinq ares soixante-cinq centiares, confrontant avec Caussanel et Catherine Rossignol.

4<sup>o</sup> Partie d'une pièce de terre sous le numéro 452, même section du plan cadastral, contenant soixante ares, confrontant au levant avec Pradelles et pâtures du moulin, au midi et au couchant avec Caussanel cadet, au nord avec chemin public du moulin.

5<sup>o</sup> Autre partie de l'immeuble numéro 452 ci-dessus, d'une contenance d'un hectare trente-huit ares.

6<sup>o</sup> Partie d'une pièce de terre numéro 453, même section C du dit plan cadastral, d'une contenance de cinq ares.

7<sup>o</sup> Partie de l'immeuble numéro 454, même section dudit plan, d'une contenance de six ares.

8<sup>o</sup> Partie de l'immeuble numéro 455, même section, contenant trente ares.

9<sup>o</sup> Partie de l'immeuble numéro 456 dudit plan, contenant douze ares, le tout formant le même enclos, confrontant au levant avec Delfau, au midi avec Henriette Dô, au couchant avec chemin public de Sénaillac au Bousquet et à Jean Caussanel.

10. Une maison sise au Bousquet, commune de Caniac, éditée sur l'immeuble 452, section C de la commune de Caniac.

Cette maison est composée d'une cuisine appartenant à Jean Coldefy et d'une chambre dont les trois quarts appartiennent au dit Jean Coldefy et l'autre quart appartient à Jean Caussanel. Le patus appartient à ces deux individus dans les mêmes proportions.

11. Partie d'une pièce de terre aujourd'hui convertie en vigne, portée sous le numéro 458 du même plan, de contenance de seize ares, confrontant avec Henriette Dô, au midi à Delfau, au couchant à chemin public.

12. Une pièce de terre à la Tuilerie, à la Fontaine de Caniac, d'une contenance de huit hectares quatre-vingt-quinze ares soixante-huit centiares, figurant au numéro 318, section E du dit plan.

13. Une pâture au même lieu, numéro 319, même plan et section de Caniac.

14. Partie d'une friche portée au numéro 320, section E du plan cadastral de ladite commune de Caniac, de contenance d'un hectare soixante-seize ares, le tout contigu et formant un seul article, confrontant avec chemin public, aux possessions de Lacombe, Pradelle, Loubaudy, Nemphaye, Marie Fénelon et chemin du Bouch à Caniac, sur une longueur de cent huit mètres.

15. La partie restante des immeubles portés aux numéros 318 et 320 de ladite section E du plan cadastral de la commune de Caniac, limitée par une ligne droite partant d'un point distant de cent huit mètres de la propriété de Marie Fénelon, longeant le chemin du Bouch à Caniac à la muraille qui sépare la propriété de Coldefy de celle des mineurs, dont le point de contact est distant de cent quarante-cinq mètres du chemin de Caniac à Saint-Cernin.

16. Partie d'une pièce de terre labourable, de contenance de deux hectares quarante-six ares environ et partie de l'immeuble porté au numéro 320, d'une contenance de soixante-douze ares, le tout confrontant avec les immeubles désignés aux numéros 12 à 15 inclusivement ci-dessus, chemin du Bouch à Caniac et la propriété de Coldefy.

Tous ces immeubles appartiennent aux mineurs Coldefy; ils dépendent de la succession bénéficiaire de Jean Coldefy, leur père; ils sont situés sur la commune de Caniac, canton de Labastide-Murat, arrondissement de Gourdon (Lot).

La vente en aura lieu au jour et heure indiqués plus haut, sur les clauses et conditions insérées au cahier des charges, dressé et déposé en l'étude de maître Cayrel, notaire à Caniac, commis pour la réception des enchères, en trois lots, dont suivent la composition et les mises à prix.

**MISES A PRIX.**

Le premier lot sera formé des immeubles portés

aux numéros un à onze inclusivement de la désignation ci-dessus, sur la mise à prix de quatre mille francs, ci..... 4,000 fr.

Le deuxième lot comprendra les immeubles désignés aux numéros douze à quinze inclusivement, sur la mise à prix de semblable somme de quatre mille francs, ci..... 4,000 fr.

Le troisième lot sera composé des immeubles désignés au numéro seize, sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000 fr.

Total des mises à prix, neuf mille francs, ci..... 9,000 fr.

Il est expliqué qu'après les adjudications en détail, il sera procédé à une enchère en bloc, si le poursuivant le juge utile aux intérêts des mineurs, et si l'enchère sur le bloc donne un prix supérieur aux enchères partielles, celles-ci seront non avenues.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, seront tenus de les faire inscrire avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Gourdon, le vingt avril mil huit cent soixante-seize.

Signé: DAMBERT, avoué.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

**REVALESCIÈRE**

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N<sup>o</sup> 19,842: M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N<sup>o</sup> 46,270: M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N<sup>o</sup> 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n<sup>o</sup> 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit:

C. DILLET, éditeur, rue de Sévres, 45, Paris.

**OUVRAGES DE M. HENRI NADAL**

**Un Mot sur le Suffrage universel**

in-8<sup>o</sup> (édition épuisée).

**Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8<sup>o</sup>)**

**La prochaine Loi électorale**

in-8<sup>o</sup> (édition épuisée).

Pour paraître prochainement:

**GRANDEUR ET DÉCADENCE**

in-8<sup>o</sup>. — Prix: 75 cent.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

DES

**CHAUFFAGES ET VENTILATION**

Système breveté Ledru de Bournonville

LYON, Place Bellecour, 33, LYON

Ces appareils de chauffage ont été établis avec le plus grand succès dans la cathédrale de Reims (95.000 m. c.), dans un grand nombre d'églises, maisons religieuses, temples, collèges, écoles, hôpitaux, préfectures, prisons, palais de justice, hôtels, théâtres, gares de chemins de fer, clubs, serres, etc. Dans l'industrie, leur emploi est généralement répandu dans les filatures, manufactures, brasseries, et pour le séchage des fruits, des orges maltées, des cartons, des bois, etc.

Installation simple et rapide. Economie dans le combustible et facilité de nettoyage.

**LA VELOUTINE**

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS

Ch. FAY, inventeur

**LES MODES PARISIENNES**

Bureaux: 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

**PRIX D'ABONNEMENT**

Paris et départements

**PREMIÈRE ÉDITION**

COMPRENANT

- 1<sup>o</sup> Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;
- 2<sup>o</sup> Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

**DEUXIÈME ÉDITION**

COMPRENANT

- 1<sup>o</sup> Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition;
- 2<sup>o</sup> Chaque mois la double pl. de Patrons;
- 3<sup>o</sup> Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.

1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

**OCCASION**

**A VENDRE**

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuses

Ensemble ou séparément environ 200 siphons.

S'adresser au bureau du Journal.

**Pharmacie DETHAN**

Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princ. Pharmacies de France et de l'Étranger.

**MALADIES**

de la

**GORGE**

DE LA VOIX

ET DE LA BOUCHE

**PASTILLES DETHAN**

au Chlorate de potasse

Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

**EAU MINÉRALE NATURELLE**

**VICHY**

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

**PAPIER WLINSI**

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

**PERLES W. GUYON**

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'avril brodé or.

**AVIS**

Articles de Sellerie et Carrosserie:

**EMILE ESCUDIÉ,**

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors

Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons.

Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

**DÉPURATIF DU SANG**

Pilules d'Extrait de Salsepareille composé

DU DOCTEUR E. SMITH, DE LONDRES.

Remède doux, sûr et sans mercure. Guérison radicale des maladies de la peau, dartres, gale répercutée, rougeurs, démangeaisons, boutons, les douleurs rhumatismales et vices du sang.

Les personnes atteintes de maladies invétérées peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce dépuratif végétal qui adoucit le sang et rétablit la santé.

Prix: 3 et 10 francs la boîte.

Dépôt à Cahors, pharmacie DULAC.